

**Centre de Droit Français de la Faculté de Droit de l'Université de Vilnius**

Cours généraux de droit français

28, 29 et 30 avril 2014

15h-19h

Mme Roccati

**DROIT PRIVE FONDAMENTAL**

**PLAN DE COURS**

**Lundi 28 avril : Cadre du droit privé français**

- I. Quelques éléments d'histoire du droit privé
- II. Classification des règles de droit privé
  - A/ Présentation des différentes spécialités – illustrations avec des extraits de la loi (p. 1 et suiv.)
  - B/ Eclairage en droit des personnes, droit des biens et droit des obligations – illustrations avec les arrêts de la 3<sup>ème</sup> civ., 2011 (p. 15) et de la 1<sup>ère</sup> civ., 1994 (p. 13).
- III. Distinction entre droit objectif et droits subjectifs
  - A/ La définition du droit objectif
  - B/ La détermination des droits subjectifs
  - C/ L'exercice des droits subjectifs – analyse des décisions d'Assemblée plénière, 1991 (p. 14) et 2004 (p. 15).

**Mardi 29 avril : Mise en œuvre du droit privé français**

- I. Présentation de l'ordre judiciaire
- II. Rôle des parties et du juge
  - A/ Dans le procès civil – analyse des dispositions du code de procédure civile (p. 6 et suiv.)
  - B/ Dans le procès pénal – analyse des dispositions du code de procédure pénale (p. 7 et suiv.)

### III. Articulation entre les juridictions

A/ Le rôle des juridictions du fond

B/ Le contrôle de la Cour de cassation – analyse de la décision de la 1<sup>ère</sup> chambre civile, 1994 (p. 13) ; article de J.-F. Weber (p. 23) et illustration avec les différents arrêts du fascicule.

C/ Le rôle du Conseil constitutionnel – illustration avec une décision QPC (p. 16).

### Mercredi 30 avril : **Articulation du droit privé français**

#### I. Loi et jurisprudence

A/ Le juge, bouche de la loi – illustration avec la chambre sociale, 1992 (p. 12), analyse de l'article 5 du code civil (p. 5).

B/ La latitude étendue du juge – illustration avec la chambre des requêtes, 1892 (p. 13)

#### II. Droit national et droit de l'Union européenne

A/ L'insertion du droit privé de l'Union européenne – regard G. Viney sur la directive relative aux produits défectueux (p. 19).

B/ Le contrôle du juge judiciaire – analyse des décisions *IVG* (p. 9) et *Jacques Vabres* (p. 11)

#### III. Application dans le temps

A/ L'application immédiate de la loi

B/ La rétroactivité de la jurisprudence